

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:262115-2014:TEXT:FR:HTML>

**Belgique-Bruxelles: Logiciels de protection antivirus
2014/S 146-262115**

Avis de marché

Fournitures

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

SMALS

avenue Fonsny 20

Point(s) de contact: SMALS

À l'attention de: Christophe Stoquart

1060 Bruxelles

BELGIQUE

Téléphone: +32 27875898

E-mail: smals-bb-001-014-2014@smals.be

Fax: +32 25111242

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre: SMALS est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'État dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace

I.3) Activité principale

Autre: SMALS est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'Etat dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:

Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Fournitures

Achat

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Agglomération Bruxelloise.

Code NUTS BE100

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre

Durée en années: 4

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Le présent marché vise un accord-cadre pour l'acquisition d'une solution de logiciel de protection (antivirus / antimalware) pour des postes de travail et des serveurs.

La solution devra inclure 4 postes:

— Poste 1 : Logiciel de protection (antivirus / anti-malware) pour des postes de travail,

— Poste 2 : Logiciel de protection (antivirus / anti-malware) pour des serveurs,

— Poste 3 : Solutions de gestion centrale pour la solution antivirus/antimalware (une solution pour le poste 1 et une pour le poste 2),

— Poste 4 : Des services de maintenance et support.

La solution pour le poste 1 doit être différente de la solution pour le poste 2.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

48760000

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): non

II.1.8) Lots

Division en lots: non

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

II.2.2) Information sur les options

Options: oui

description de ces options: Le soumissionnaire indiquera comme option tous les produits ou services qui pourraient être utiles pendant la durée de l'accord-cadre.

II.2.3) Reconduction

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Durée en mois: 48 (à compter de la date d'attribution du marché)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Voir cahier spécial des charges (pas encore disponible à ce stade de la procédure).

- III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**
Voir cahier spécial des charges (pas encore disponible à ce stade de la procédure).
- III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**
- III.1.4) **Autres conditions particulières**
L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui
description de ces conditions: Voir cahier spécial des charges (pas encore disponible à ce stade de la procédure).
- III.2) **Conditions de participation**
- III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou soumissionnaire atteste sur l'honneur:
— qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:
— qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales,
— qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales,
— qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle,
— qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'A.R. du 15.7.2011,
— qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.
A quelque stade de la procédure que ce soit, l'autorité adjudicatrice peut s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation du candidat ou soumissionnaire.
- III.2.2) **Capacité économique et financière**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat transmettra une déclaration concernant son chiffre d'affaires pour les prestations demandées et ce, pour les trois dernières années.
Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le chiffre d'affaires annuel moyen pour les prestations demandées, calculé pour les 3 dernières années, doit être supérieur à 900 000 EUR.
- III.2.3) **Capacité technique**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:
Le candidat:
— indiquera la liste des principales prestations analogues effectuées au cours des trois dernières années, indiquant:
— le nom du projet,
— leurs destinataires publics ou privés,
— les coordonnées d'une personne de contact,

- la date,
- le montant,
- la description du projet,
- transmettra une déclaration mentionnant le nombre,
- moyen annuel de techniciens employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance pour la Belgique, et cela pendant les trois dernières années,
- transmettra la preuve de son partenariat avec les fabricants des solutions SW proposées.

Un candidat peut, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):

- Les références transmises doivent être en adéquation avec les prestations demandées (il doit notamment s'agir des services de support en français ou néerlandais),
- Le candidat transmettra au minimum 3 références de projets similaires,
- Le nombre moyen de techniciens employés par le candidat et en charge du support et de la maintenance pour la Belgique doit être supérieur ou égal à 2 personnes au moment du dépôt de la candidature,
- Le candidat doit faire la preuve de son partenariat avec les fabricants des solutions SW proposées.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure

Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées)
non

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier oui

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

Smals-BB-001.014/2014-EU-F02_0

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 4.9.2014 - 14:00
Documents payants: non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

4.9.2014 - 14:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français. néerlandais.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

VI.3) Informations complémentaires

1. Le dossier de candidature peut être téléchargé en cliquant sur le document ' Candidature Solution antivirus / antimailware.def' qui se trouve dans la rubrique 'Documents' dans l'avis de marché de ce marché sur e-notification (<https://enot.publicprocurement.be>).

2. En tant qu'autorité adjudicatrice, Smals agit, pour ce marché, comme centrale de marchés au sens de l'article 2, 4° de la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services du 15.6.2006 et ce, vis-à-vis de toutes les autorités adjudicatrices fédérales de droit public, de Smals ainsi que des membres (et des membres des membres) de Smals (actuels et futurs).

Pour relever de la notion d'autorité adjudicatrice fédérale de droit public, une autorité doit :

— être une autorité adjudicatrice, c'est-à-dire une autorité dont les accords qu'elle conclut avec des tiers pour l'acquisition de travaux, de fournitures ou de services tombent en principe dans le champ d'application de la législation des marchés publics (loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics) ;

— être une autorité adjudicatrice de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice créée par ou en vertu d'une législation particulière ;

— être une autorité adjudicatrice fédérale de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice de droit public créée par ou en vertu d'une législation fédérale particulière.

Un aperçu des autorités adjudicatrices qui sont membres de Smals est disponible sur le site www.smals.be .

La remise d'une offre implique l'accord du candidat/soumissionnaire quant à la possibilité pour les autorités adjudicatrices susmentionnées de placer, en cas d'attribution, des marchés fondés sur cet accord-cadre auprès de ce dernier.

Dans tous les cas et à l'égard de tous les intéressés, la responsabilité de Smals se limite exclusivement à l'exécution correcte d'une procédure de marchés publics et, le cas échéant, à la décision d'attribution prise par elle.

Les éventuels marchés fondés sur cet accord-cadre qui, conformément à ce qui est décrit ci-dessus, seront placés directement par un tiers (c'est-à-dire une autre autorité adjudicatrice que Smals) auprès d'un soumissionnaire choisi, seront placés et exécutés selon les mêmes modalités que celles applicables aux marchés fondés sur cet accord-cadre, placés par Smals.

Cela vaut sans préjudice des modalités qui peuvent être adaptées par le tiers, exclusivement à cause des conséquences pratiques du placement par ce tiers et de l'exécution pour ce tiers (Ex. : la place de la livraison, la personne en charge du contrôle, ...).

Par la conclusion de ce contrat-cadre, Smals (ni aucune autre autorité adjudicatrice) ne s'engage aucunement à passer quelque sous-marché effectif que ce soit.

Ce contrat-cadre est néanmoins passé dans un contexte d'intentions concrètes et réelles, de la part de certaines autorités adjudicatrices dont la Police, de satisfaire aux besoins concernés en recourant aux services des prestataires de services choisis.

Vu que la passation de ce marché vise en autres et en particulier les besoins de la Police (tant fédérale que locale), outre les autorités adjudicatrices fédérales citées plus haut, sont expressément comprises également comme autorités adjudicatrices entrant dans le champ d'application de cette clause centrale de marchés: les zones de police locales.

Une nouvelle version du dossier de candidature a été ajoutée aux documents. La date de dépôt de candidature est le 4.9.2014.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

28.7.2014